

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 6 mars 2023
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Pierre Morais	Conseiller

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2023-022-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Taxation et factures d'impôts fonciers 2023 » et 4.2 « Nouvel arrêté procédural avant adoption ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Plan stratégique.

Pour information et suivi.

L'administration municipale demande aux membres du conseil comment faire pour officialiser le lancement du nouveau plan stratégique de la municipalité, soit est-ce que la municipalité doit faire un lancement public avec publicité ou bien faire un lancement de moindre importance ? Par

exemple, faire un lancement sur les médias sociaux seulement avec la distribution du plan à certains organismes.

Un membre du conseil demande pourquoi il n'y a pas dans le document le nom de la firme qui a rédigé ce document.

Un membre du conseil dit que le plan stratégique devrait être distribué à toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du plan stratégique.

L'administration municipale présente aussi un compte-rendu au 1er mars 2023 pour le plan stratégique de développement économique et touristique.

Résolution: 2023-023-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire la version abrogée pour le lancement officiel du plan stratégique avec un communiqué de presse et l'envoi de copies du plan stratégique aux personnes et organismes impliqués dans celui-ci.

ADOPTÉE

3.2 Demande de rencontre.

Pour information et suivi.

L'administration présente une demande de M. Stéphane Richardson, président de l'association des expropriés qui désire rencontrer le conseil municipal afin de discuter de la situation de la municipalité et de son association envers l'utilisation future de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Des membres du conseil demandent si l'association des expropriés existe toujours. Un membre du conseil dit que ce n'est pas la municipalité qui est propriétaire de l'ancien champ de tir de Tracadie, mais la province.

Des membres du conseil suggèrent d'informer le demandeur qu'il doit revendiquer les terres de l'ancien champ de tir auprès de la province étant donné que c'est elle qui en est la propriétaire et si le demandeur veut discuter d'autres choses sur l'ancien de tir, qu'il en informe la municipalité.

Résolution: 2023-024-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de référer le demandeur à la province étant donné que c'est la province qui est la propriétaire de l'ancien champ de tir de Tracadie.

ADOPTÉE

3.3 Demandes de dons.

Pour information et suivi.

Les membres du conseil prennent connaissance de quatre (4) demandes de dons ou d'aides financières qui ont été présentées lors de la dernière réunion ordinaire.

Étant donné que le comité Plénier a demandé lors de la réunion du 21 février 2023 de faire une ébauche d'une politique sur les dons et les aides financières, l'administration municipale recommande l'adoption de celle-ci avant de prendre une décision sur les présentes demandes. Si tout va bien, l'administration municipale prévoit présenter une première ébauche à la réunion du 20 mars prochain.

Résolution: 2023-025-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'attendre l'adoption d'une politique sur les dons et aides financières afin de faire l'étude des présentes demandes.

ADOPTÉE

3.4 Dossiers VTT.

Pour information et suivi.

Les membres du conseil prennent connaissance de quatre (4) demandes d'autorisation pour permettre la circulation de VTT sur des rues municipales qui ont été présentées lors de la dernière réunion ordinaire.

Avant de prendre une décision sur ces quatre (4) demandes, l'administration municipale recommande au conseil une séance de travail afin d'étudier tout le dossier des VTT dans la municipalité.

Des membres du conseil demandent pour la séance de travail sur les VTT un rapport et les recommandations de l'agent des arrêtés ainsi qu'une rencontre avec Jacques Ouellet de Quad NB.

Résolution: 2023-026-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'attendre la séance de travail sur les VTT avant de faire l'étude des présentes demandes.

ADOPTÉE

3.5 Nouvel arrêté procédural – Modification.

Pour information et suivi.

Les membres du conseil sont informés qu'il n'y a rien de prévu dans l'arrêté procédural advenant que le maire suppléant s'absente pour une certaine période de temps. L'administration municipale recommande donc d'ajouter dans le nouvel arrêté procédural une section concernant un maire suppléant par intérim. La section proposée aurait pour but d'avoir un remplaçant pour le maire suppléant lorsque celui-ci doit s'absenter pour une longue période. Une fois le maire suppléant de retour, il reprendrait toutes ses fonctions. Les membres du conseil sont aussi informés qu'une copie de la section proposée a été envoyée pour avoir un avis juridique.

Le maire Denis Losier rappelle aux membres du conseil qu'advenant une absence prolongée du maire et du maire suppléant, il n'y aurait plus personne du conseil pour cosigner les chèques de la municipalité.

L'administration informe aussi les membres du conseil qu'une citoyenne suggère d'interdire l'usage des téléphones cellulaires dans la salle du conseil.

3.6 Club de Curling Tracadie-Sheila.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande du Club de Curling Tracadie-Sheila Inc. pour que soit prolongé le système d'eau et d'égouts jusqu'à leur propriété. Le club de curling serait prêt à payer 80 % des coûts à la condition que la municipalité paye le dernier 20 %. Les membres du conseil sont informés qu'il y aurait un revenu pour la municipalité avec les redevances pour les frais d'eau et d'égouts. Les membres du conseil sont aussi informés que lors d'un prolongement du système municipal d'eau et d'égouts, la municipalité paie un tiers des travaux.

Le directeur général souligne que la municipalité pourrait discuter avec le club de curling pour permettre son utilisation pour des activités de la municipalité.

Après discussion, il est demandé que les départements des Travaux publics et des Finances préparent un mémorandum à cet effet.

3.7 Atlantic Hockey Group.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du conseil sont informés que l'organisme Atlantic Hockey Group demande de se prévaloir de ses deux (2) années optionnelles, tel que spécifié dans l'entente signée avec la municipalité en 2020. De plus, Atlantic Hockey Group veut aussi pouvoir utiliser l'aréna le lundi 10 avril 2023 qui est un jour férié (lundi de Pâques).

Des membres du conseil soulignent que l'augmentation des coûts pour la location de l'aréna municipal n'est pas suffisante sur une période de cinq (5) ans.

Les membres du conseil demandent que le gestionnaire des installations sportives fasse une suggestion pour les coûts de la location du 10 avril 2023.

Résolution: 2023-027-ST

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que la municipalité accorde les deux (2) années optionnelles selon l'entente signée avec la municipalité et l'organisme Atlantic Hockey Group.

IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ QUE la municipalité accepte la demande d'Atlantic Hockey Group pour utiliser l'aréna municipal pour le 10 avril 2023 à condition de s'assurer que les frais de location couvrent les coûts de la municipalité.

ADOPTÉE

3.8 Politique linguistique et sur l'affichage.

Pour information et suivi.

Le maire Denis Losier dépose une première ébauche d'une politique linguistique et sur l'affichage et demande aux membres du conseil municipal de l'étudier afin d'en discuter lors d'une prochaine réunion. Les membres du conseil peuvent envoyer leurs commentaires au greffier municipal.

Des membres du conseil demandent que le greffier fasse des recherches sur ce type de politique.

4. AUTRES

4.1 Taxation et factures d'impôts fonciers 2023.

Pour information.

Le directeur général fait une mise à jour sur le dossier de la taxation en trop pour les quartiers ruraux. Les membres du conseil sont informés que cela a pris un certain temps avant de comprendre les plaintes des citoyens, car l'administration municipale n'avait pas de copies de factures. Suite à la réalisation de l'erreur de la province, la municipalité a travaillé avec celle-ci pour résoudre ce problème.

4.2 Nouvel arrêté procédural avant adoption.

Pour information.

Un membre du conseil demande pour avoir une séance de travail afin de mieux étudier le nouvel arrêté procédural. Le maire Denis Losier informe les membres du conseil qu'ils peuvent envoyer leurs commentaires au greffier ou lui demander des précisions sur certains articles.

5. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution: 2022-028-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

Les présents dossiers sont discutés sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

5.2 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Les présents dossiers sont discutés sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2023-031-ST
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Guy Basque

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée du temps nécessaire pour étudier tous les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Résolution: 2023-033-ST
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Joanne Doiron

Étant donné l'heure tardive, il est résolu que tous les points qui n'ont pas encore été traités soient remis à une réunion ultérieure

ADOPTÉE

5.3 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi.

Le présent point ayant été ajourné, celui-ci sera étudié lors d'une prochaine réunion.

5.4 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Le présent point ayant été ajourné, celui-ci sera étudié lors d'une prochaine réunion.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour ayant été ajourné, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 22h15 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal